

# Ventes et risques environnementaux : cas pratiques

Si demi-journée, possibilité d'associer avec une demi-journée :  
« Le patrimoine des collectivités locales en cas pratiques »



## OBJECTIFS ET CONTENU PÉDAGOGIQUE

- Perfectionner ses connaissances en droit de l'environnement au travers de cas pratiques et d'étude de clauses
- Cerner les points de vigilance pour vous et vos clients
- Mise en œuvre concrète des textes et jurisprudences



## MÉTHODE ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Cas pratiques sur divers sujets intéressant directement votre pratique
- Études de clauses



## SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Des cas pratiques et leurs solutions (points-clés), accompagnés de textes et jurisprudences
- PowerPoint



### FORMATEURS

Laurence LEGRAIN  
et/ou Stéphanie TRINCAL  
Juristes consultants du CRIDON LYON



### DURÉE

7h ou 3h30

### MODALITÉ D'ÉVALUATION MISE EN ŒUVRE

évaluation des objectifs de la formation et de son organisation

### MODALITÉ DE SUIVI

remise d'une attestation de fin de formation



### PUBLICS

Notaires - Clercs

### PRÉ-REQUIS

Intermédiaire  
et expert



### PLUS-VALUE

- Appréhender concrètement les problématiques liées aux risques environnementaux entourant les ventes immobilières



**CRIDON LYON**  
Partenaire expert du notaire

## Plan d'intervention

### **INTRODUCTION**

45min

- Rappel de quelques grands principes relatifs à l'obligation d'information

1

### **OBLIGATION D'INFORMATION**

1h

- Secteurs d'information sur les sols
- Plans de prévention des risques naturels, technologiques et miniers

2

### **VENTE D'UN SITE POTENTIELLEMENT POLLUÉ**

2h30

- La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement
- Les obligations d'information propre aux ICPE
- La remise en état du site

3

### **INTERFÉRENCES DROIT DE LA VENTE / DROIT DE L'ENVIRONNEMENT / DROIT DE L'URBANISME**

45min

- Compatibilité entre autorisations d'urbanisme et autorisations délivrées sur le fondement du Code de l'environnement
- Impacts de ces autorisations sur le droit de la vente

4

### **ASSAINISSEMENT ET DROIT DE L'EAU**

2h

- Les servitudes d'utilité publique liées à l'eau et à l'assainissement
- Les droits d'eau fondés en titre
- Les obligations d'information relatives à l'assainissement en cas de vente